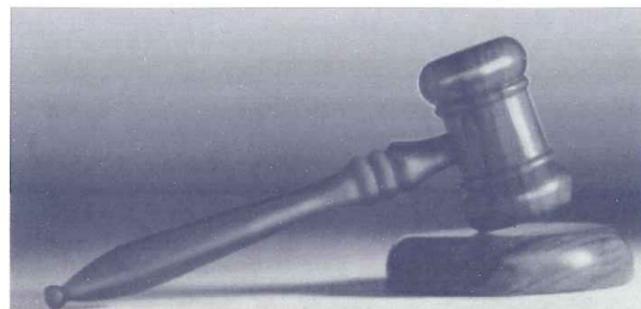


LA PEINE CAPITALE

Réintroduite à New York, est-elle la panacée?

QUE PENSER DE LA PEINE DE MORT? POURRAIT-ELLE CONTRIBUER À RENDRE PLUS JUSTE NOTRE SOCIÉTÉ? À L'HEURE OÙ, DANS L'ÉTAT DE NEW YORK, CETTE SANCTION SUPRÊME EST RÉTABLIE, DANIEL ARNOLD, THÉOLOGIEEN À L'INSTITUT D'EMMAÛS, ÉTUDIE CETTE PRATIQUE, BIBLE EN MAIN.



La Bible condamne-t-elle ou approuve-t-elle la peine capitale? Les avis divergent et un examen objectif s'avère souvent difficile en raison des préjugés, des sentiments personnels ou encore de la pression humaniste véhiculée par les médias. Sans prétendre faire le tour de la question, nous examinerons quelques arguments avancés contre cette peine.

L'Ancien Testament contient de nombreux textes favorables à la peine capitale. Les commandements divins révélés au mont Sinaï sanctionnent les offenses graves par la mort. La liste des crimes punis par la peine capitale est longue et variée: meurtre, traite des esclaves, non respect manifeste à l'égard d'un parent, sacrifice humain, adultère, homosexualité, bestialité, magie, capacité d'invoquer les morts ou de prédire l'avenir, blasphème, incitation à l'idolâtrie, délinquance répétée. La peine était administrée par lapidation, par le feu, par l'épée, peut-être aussi par pendaison.

IMPERFECTION DES LOIS

Face à ce témoignage massif, plusieurs objections sont avancées. Pour certains, les normes morales de l'Ancien Testament sont imparfaites et ne peuvent servir de guide. Elles ne refléteraient qu'une amélioration des

lois de l'époque (comme celles contenues dans le code d'Hamourabi). D'autres reconnaissent la valeur morale des dix commandements, mais critiquent certaines prescriptions. Ainsi, la peine capitale contredirait le sixième commandement traduit parfois par «tu ne tueras point».

Une telle approche oublie que toutes ces lois ont été transmises par Dieu à Moïse et qu'elles reflètent le caractère de l'Éternel. Ces lois sont, par définition, au-dessus de toute critique et aucun prophète ne les a jamais contestées. Quant aux prétendues oppositions entre les lois, elles ne semblent pas avoir posé de problèmes aux auteurs bibliques. Par exemple, une prescription relative à la peine capitale suit de peu le sixième commandement. Lorsqu'on réalise que celui-ci se limite au meurtre, la complémentarité des lois se dégage. Ainsi, la peine capitale, loin de contredire ce commandement le développe, spécifiant la peine encourue par celui qui ne respect pas la vie humaine.

IMPERFECTION DE LA SOCIÉTÉ

Parfois ce ne sont pas les lois qui sont mises en cause, mais les sociétés qui les appliquent. Dans un monde marqué par le péché, comment être sûr qu'un innocent n'est jamais condamné? Pour

éviter une injustice irréversible, certains s'opposent au principe de la peine capitale. Ce souci de protéger l'innocent est louable et devrait contrôler tout système judiciaire. En Israël, Dieu demandait aux autorités de juger avec équité. Riches et pauvres étaient à pied d'égalité devant la loi et une enquête devait être menée. Tout faux témoin était condamné de la peine encourue par l'accusé.

Militer uniquement en faveur de l'échafaud n'a pas de sens et peut même s'avérer dangereux. La peine capitale n'est pas la panacée de tous les maux. Seul un cadre de justice la rend bénéfique. Croire à l'existence d'un environnement suffisamment bon pour appliquer cette peine ne relève pas, cependant, de l'utopie puisque Dieu a jugé qu'Israël pouvait et devait appliquer cette loi. Tout système judiciaire réellement orienté vers la protection des innocents devrait condamner par la mort toute agression à la vie humaine.

DISSUASION INOPÉRANTE ET BARBARIE DE LA PEINE

La Bible relève l'effet dissuasif de la peine capitale. L'application de la loi fait disparaître du pays les criminels et décourage les autres citoyens de s'engager dans la voie du mal. Cet élément dissuasif est souvent contesté

aujourd'hui. On cite les Etats-Unis où le taux de criminalité varie peu ou pas entre les Etats qui appliquent cette mesure et les autres. Il convient cependant de noter que l'exécution est trop rarement appliquée pour influencer réellement le comportement des criminels.

D'autres achoppent à la barbarie de l'acte et pensent au bourreau qui doit exécuter le coupable. Ici comme ailleurs, le sentimentalisme n'est pas le meilleur guide. Aux yeux de Dieu, le travail du bourreau ne véhicule aucune connotation négative. Au contraire, toute obéissance à la loi divine ne peut que plaire à l'Éternel. L'exemple de Phineas est instructif, car pour avoir tué un Israélite qui défiait ouvertement l'Éternel en couchant publiquement avec une Moabite, Phineas reçoit la charge la plus sainte en Israël: celle de souverain sacrificateur. Dieu établit avec Phineas une alliance et lui accorde un sacerdoce perpétuel!

PAROLES ET ATTITUDE DE JÉSUS

Pour beaucoup, les propos de Jésus paraissent inconciliables avec la peine capitale. Deux textes sont souvent cités. Celui du sermon sur la montagne, où le Seigneur demande de dépasser la loi du talion. Une lecture attentive de tous les passages où il parle des commandements montre que Jésus ne s'oppose pas à la loi morale de l'Ancien Testament mais à l'interprétation qu'en faisaient les scribes et les pharisiens. Dans l'Ancien Testament, l'expression «œil pour œil, dent pour dent» n'est mentionnée qu'à trois reprises et toujours dans le cadre d'offenses graves demandant la mort. Les scribes et les pharisiens avaient

repris le principe de la vengeance et l'avaient étendu à la sphère privée et aux offenses secondaires comme l'indiquent les trois exemples cités par Jésus. Le premier se rapporte à une humiliation et non à une question de vie ou de mort. Il y est question d'une gifle donnée sur la joue «droite». Dans ce texte, Jésus ne s'oppose donc ni à la légitime défense ni à la justice civile, mais uniquement à la vengeance causée par une humiliation.

Le deuxième texte est le récit de la femme adultère amenée à Jésus par les scribes et les Pharisiens. On comprend souvent mal que Jésus ne l'ait pas condamnée. Il reprend les responsables du peuple non parce qu'ils voulaient juger cette femme, mais parce qu'ils cherchaient à con-

damner un innocent (lui-même). Si Jésus avait répondu par l'affirmative, on l'aurait accusé de s'opposer aux autorités romaines qui interdisaient la lapidation pour un adultère. Par contre, une réponse négative aurait été interprétée comme une opposition à Moïse. Sans répondre à leur question-piège, Jésus renvoie ces hommes à leur attitude. Puisqu'ils sont eux-mêmes coupables de faire tomber un innocent, ils ne sont pas qualifiés pour exercer la charge de juge. Après leur départ, Jésus ne condamne pas la femme, car son ministère, n'était pas celui d'un magistrat.

Jésus ne s'est jamais prononcé contre la peine capitale. Son éthique centrée sur l'amour du prochain ne s'y oppose pas non plus. En fait, la recherche du

bien d'autrui exige, au niveau d'une société, un système juridique qui punisse les coupables. L'amour du prochain passe par un souci de sécurité et en particulier de protection de tous ceux qui ne sont pas assez forts pour se défendre eux-mêmes.

Aujourd'hui, une confusion éthique règne dans notre société, car les méchants sont souvent traités avec plus d'égards que les innocents. Se contenter de frapper les meurtriers d'incarcération c'est pénaliser les contribuables et sacrifier la vie de nouveaux innocents en cas de récidive. La peine capitale purge le pays d'un grand nombre de criminels. C'est pourquoi Dieu a commandé à son peuple de la mettre en pratique.

Daniel Arnold



Pour ou contre la peine de mort? Pourquoi? Votre avis enrichira la réflexion des lecteurs de L'Avènement.

Ecrivez à L'AVÈNEMENT
Case postale
1023 Crissier/Suisse

Jusqu'au 5 mai 1995

Le Nouveau Testament

MAIRES DE FRANCE

Interview d'Alain Stamp, responsable de cette opération

Pour marquer son 25^{ème} anniversaire, la FEF (Fédération Evangélique de France) lançait l'année dernière un projet unique dans les annales du pays: offrir un Nouveau Testament et un dossier de presse présentant la FEF à chaque maire des 37 000 communes de France et des départements d'outre-mer. Fin novembre, le pari était remporté.

Quels étaient vos objectifs?

Nous en avons trois. En premier lieu la confrontation des autorités de notre pays à la Parole de Dieu.

Le deuxième était de démarquer une communication à long terme avec la presse. La difficulté pour nous, chrétiens évangéliques de France, c'est qu'on est presque toujours obligés de se définir contre quelque chose:

contre l'avortement, contre le yoga dans les écoles... Mais on ne peut pas monter une politique de communication contre quelque chose! L'Opération Maires de France qui consistait à aller vers les maires, à leur offrir quelque chose et à faire connaître la Fédération à travers le dossier de presse, était une initiative positive, un point de départ pour construire une communication à long terme.

Enfin, dernier objectif: encourager et donner l'occasion aux chrétiens de développer des relations avec leurs élus. Je connais quelqu'un qui a visité une cinquantaine de maires et dont quelques entretiens ont dépassé une heure!

Avez-vous eu des réactions de la part des maires?

En fait, nous n'avons pas seulement envoyé aux maires, mais

aussi aux 350 autres députés, au Premier Ministre, au Président de la République et au Ministre de l'Intérieur qui est aussi Ministre des Cultes.

Nous ne demandions aucune réponse aux maires. Mais à la mi-janvier, nous avons reçu plus de 300 lettres, de remerciement dans la plupart des cas. Quelques maires cependant ont écrit qu'ils étaient très choqués par notre démarche: «on vous renvoie votre Nouveau-Testament parce que le gouvernement de Dieu n'a rien à voir avec celui des hommes. Ce dernier est laïc et nous respectons la laïcité». Pour moi, ce type de réactions est révélateur du passé de la France dans le domaine religieux. La Bible ne laisse pas indifférent même si elle n'est pas encore admise. Demander aux gens de lire la Bible c'est

déjà un geste religieux vis-à-vis duquel il y a presque de l'intolérance. Mais ces réactions négatives étaient très limitées et la plupart des courriers se sont révélés très positifs. Plusieurs mairies nous ont demandé des Nouveaux Testaments supplémentaires, dans certains cas parce que tout le Conseil Municipal voulait le lire! Des maires se sont également étonnés, positivement, que l'opération ait été financée par des dons de chrétiens. Plusieurs nous ont aussi félicités pour la qualité du matériel qui leur a été offert.

Il est clair que l'Opération Maires de France n'a pas plus à tout le monde! Mais, cela fait partie du combat. L'essentiel est que la Parole de Dieu ait été diffusée dans notre pays!

*Propos recueillis par Daniel Rivaud